



RCS : TOULON

Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00260

Numéro SIREN : 332 555 713

Nom ou dénomination : ENTREPRISE FINANCIERE D'EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2012 sous le numéro de dépôt 6530

EFIDEX**Société par actions simplifiée****au capital de 38 500 euros****Siège social : Parc de l'Arboretum Bât A2****73 Rue de St Mandrier****ZA La Millonne****83140 SIX FOURS LES PLAGES****RCS TOULON B 332 555 713****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze et le quatorze septembre, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Marie-Claire POGGI épouse PASTOUREAU préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La SARL EXPERTEA AUDIT, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée le 29 août 20102, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 38.500 actions sur les 38.500 actions émises par la Société.

La Présidente constate que les associés présents réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés : la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes avec l'avis de réception ; les statuts de la Société ; la feuille de présence à l'assemblée ; le rapport de la Présidente ; le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Changement de Président ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Marie-Claire PASTOUREAU de ses fonctions de Présidente, lui donne quitus de sa gestion allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 août 2012 et la remercie pour les services rendus à la société.

La collectivité des associés décide de nommer comme nouveau Président, à compter du 1^{er} septembre 2012 et pour une durée illimitée :

- la Société EXOTECH, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social est Parc de l'Arboretum A2, 73 rue de Saint-Mandrier, ZA La Millonne, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

de TOULON sous le numéro B 522 021 674, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Claire PASTOUREAU, dûment habilitée aux fins des présentes.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et statutaires aux décisions collectives des associés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Le Président sortant : Madame Marie-Claire PASTOUREAU



Le Président entrant : SASU EXOTECH

(signature + mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président

